

Mémoire au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Objet : Étude sur le recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers

Mars 2022

Nous remercions le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de nous avoir donné l'occasion de formuler les recommandations suivantes pour qu'elles soient prises en considération dans l'étude susmentionnée.

1. Équité raciale et transparence

Une étude de 2019 sur les données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a révélé que 75 % des demandes d'étudiants africains ont été rejetées, alors que la moyenne mondiale des rejets est de 39 %. Les étudiants africains francophones ont été confrontés à des taux de refus parmi les plus élevés.

Une étude menée en 2021 pour l'IRCC¹ a révélé la présence d'une culture de racisme systémique anti-Noir, de racisme et de préjugés anti-africains au sein du ministère. Les participants aux groupes de discussion se sont dits inquiets que cette situation ait des répercussions probables sur le traitement des dossiers.

L'utilisation par IRCC du système Chinook pour le traitement des demandes a augmenté le taux de refus pour les demandeurs des pays du Sud. Les affaires seraient réglées rapidement devant la Cour fédérale. Mais il s'agit d'une option coûteuse, qui n'est pas à la portée de la plupart des demandeurs.

Recommandation 1 : Assurer l'équité raciale et la transparence dans le recrutement et l'acceptation des étudiants étrangers par la collecte de données désagrégées, et par une surveillance et une évaluation indépendantes de l'utilisation de technologies telles que le système Chinook dans la prise de décision.

2. Services d'établissement et d'intégration

Les étudiants étrangers seraient confrontés à l'isolement, à la solitude et au racisme au Canada, ainsi qu'à la précarité du travail, à l'insécurité, à l'inadéquation du logement, et au coût élevé de la vie. Pour beaucoup, leur relative jeunesse et l'absence de réseaux personnels au Canada peuvent les rendre vulnérables aux abus et à l'exploitation. Les répercussions existantes sur la santé mentale ont été aggravées pendant la pandémie de COVID-19.

L'accès aux services d'établissement et d'intégration permettra aux étudiants d'accéder à des renseignements et à une assistance de base, ainsi qu'à des programmes et des réseaux de soutien qui peuvent contribuer à atténuer les répercussions psychosociales.

Recommandation 2 : Permettre aux étudiants étrangers d'accéder aux services d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants financés par le gouvernement fédéral.

¹ « Rapport des groupes de discussion d'IRCC voués à la lutte contre le racisme ». Préparé pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada par Pollara Strategic Insights, juin 2021.

3. Conseillers pédagogiques et recruteurs

Les agents en éducation et conseillers pédagogiques jouent un rôle important et croissant dans le recrutement d'étudiants étrangers au Canada. L'absence de réglementation dans ce domaine rend les étudiants étrangers vulnérables à l'exploitation et aux abus².

La province du Manitoba a tenté de réglementer les activités des agents en éducation par voie législative.

Recommandation 3 : En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, réglementer les activités des conseillers pédagogiques et des recruteurs, y compris ceux qui exercent leurs activités à l'étranger pour recruter des étudiants étrangers.

² « The shadowy business of international education », par Nicholas Hune-Brown, *The Walrus*, septembre/octobre 2021, <https://thewalrus.ca/the-shadowy-business-of-international-education/>.